

**Séance du Conseil de Paris des 20, 21 et 22 mars 2018****VŒU****Déposé par Florence BERTHOUT, Julie BOILLOT, Valérie MONTANDON, Jean-Baptiste de FROMENT, Franck LEFEVRE et les élus du groupe les Républicains et Indépendants****Relatif à une nouvelle compensation des abonnés Vélib' pour défaut de service****Rattaché au projet de délibération 2018 DVD 55 - DFA**

Le Conseil de Paris, réuni en formation de Conseil municipal ;

Considérant que depuis le dernier Conseil de Paris, le prestataire demeure dans l'incapacité de tenir ses engagements en matière de déploiement de stations ;

Considérant qu'en lieu et place des 80 stations annoncées par semaine, Smoovengo n'est parvenu qu'à activer une moyenne de 36 stations durant les mois de janvier et février ;

Considérant qu'ainsi au 7 mars 2018, seules 345 stations sont annoncées comme de nouveau fonctionnelles, bien loin des 1400 stations qui devaient initialement être déployées au 31 mars 2018 ;

Considérant qu'à ce rythme le déploiement ne sera pas achevé avant l'automne prochain ;

Considérant que la plupart des stations déployées ces dernières semaines fonctionnent sur batterie avec une autonomie qui ne dépasse pas 3 jours, sans qu'elles soient systématiquement rechargées ;

Considérant qu'au-delà de son retard de déploiement, le système souffre de multiples erreurs de conception, par exemple l'organisme chargé d'accorder l'attestation de conformité des installations électriques peine à délivrer son visa en raison de la conception des bornes ;

Considérant qu'à ce jour 1/3 des stations prévues ne seraient pas raccordables au réseau électrique, en raison « d'imprécisions techniques concernant le patrimoine de mobilier urbain électrifié de la Ville de Paris » ;

Considérant que le syndicat mixte n'a pas automatisé le remboursement des abonnés pour janvier, février les abonnés devront demander le remboursement sur un site qui n'est pas encore opérationnel à ce jour ;

Considérant que la gratuité du mois de mars n'a pas été confirmée par le syndicat mixte ;

Considérant que le contrat liant le prestataire et le syndicat mixte prévoit une pénalité forfaitaire d'un million d'euros pour tous les mois où au moins 200 stations ne sont pas opérationnelles, quand la mesure de remboursement coûte 250.000 € par mois au syndicat mixte ;

Sur proposition de Florence BERTHOUT, Julie BOILLOT, Valérie MONTANDON, Jean-Baptiste de FROMENT, Franck LEFEVRE et des élus du groupe les Républicains et indépendants, émet le vœu :**- que la Maire de Paris, via ses représentants au syndicat Mixte Autolib' Vélib' obtienne le remboursement de l'abonnement pour l'ensemble des abonnés pour chaque mois où au moins 200 stations ne sont pas opérationnelles.**